

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 4 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2012 et portant nomination à la commission chargée d'arrêter la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du Régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines

NOR : AFSS1330461A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment son article R. 123-45 ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1998 modifié fixant les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du Régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2012 portant nomination à la commission chargée d'arrêter la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du Régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de membres de la commission chargée d'arrêter la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du Régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines :

Représentants des agents de direction

Représentants des agents de direction des organismes de sécurité sociale du régime général

Sur désignation du Syndicat national des personnels de direction des organismes de sécurité sociale (SNPDOSS-CFE-CGC) :

Titulaire

Mme Dominique FALCIONI, directrice du centre de traitement informatique Grand Est, en remplacement de M. Daniel ROUVIERE.

Suppléant

M. Bertrand PICARD, directeur de l'union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, en remplacement de Mme Dominique FALCIONI.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 4 juillet 2013.

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :

*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*

L. GALLET